



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DÉLIBÉRATION N° 87/2018/CACL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 JUILLET 2018A 10H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROGRAMME PEDAGOGIQUE DE SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Nombre de Conseillers Présents : 16

Nombre de Prouration : 4

Date de convocation : Vendredi 06 juillet 2018

Nombre de suffrages exprimés : 20

Vote :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère, communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau → **Prouration à** Mylène MAZIA - Farah KHAN, Conseillère communautaire → **Prouration à** Chester LEONCE - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire → **Prouration à** Raphaël RABORD - David RICHE 3^{ème} Vice-Président → **Prouration à** Marie-Reine GIRAULT - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS : Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Claude MORTIN, Conseiller communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique AZER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu avis favorable Commission « Environnement Déchets » du lundi 9/07/2018 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances » du mardi 10 juillet 2018 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 10 juillet 2018 ;

Entendu le **Rapport N° 87/2018/CACL** de la Présidente relatif à l'approbation du plan de financement du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 87/2018/CACL** relatif à l'approbation du plan de financement du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Financeurs	Montant (€)	Taux de participation (%)
Fonds européens (FEDER)	81 600	24
ADEME	98 600	29
Autofinancement	159 800	47
Total des ressources	340 000 €	100 %

AUTORISE la Présidente à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 12 juillet 2018



POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL
Marie-Laure PHINERA-HORTH

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20180712-87-2018-CACL-
DE
Date de télétransmission : 27/07/2018
Date de réception préfecture : 27/07/2018